

Annexes

ANNEXE n° 1

Éléments à fournir dans le courrier de déclaration d'impossibilité de maintien des repousses et/ou d'implantation de couvert végétal

En application de l'adaptation régionale figurant à l'article 2 II 1° b), la couverture du sol n'est pas obligatoire pour les îlots cultureux nécessitant un travail du sol pendant la période d'interculture.

Dans ce cas, l'agriculteur déclare par écrit auprès de la direction départementale des territoires :

- avant le 10 août de la campagne agricole en cours, en interculture courte ;
- avant le 10 septembre de la campagne en cours en interculture longue.

L'impossibilité de maintien des repousses ou d'implantation de couvert, en précisant les informations suivantes :

- la raison sociale de l'exploitation ou le nom de l'exploitant ;
- l'adresse postale ;
- le numéro de téléphone ;
- le numéro PACAGE ;
- le numéro du ou des îlot(s) concerné(s) par la non-implantation de CIPAN ;
- la surface concernée ;
- le précédent culturel et la culture suivante à planter ;
- la raison de l'impossibilité de non-maintien ou de non-implantation d'un couvert ;
- ainsi que la nature du travail du sol réalisé.

ANNEXE n° 3

Recommandations spécifiques aux cantons de La Capelle, Hirson et Le Nouvion-en-Thiérache

Compte-tenu de la charge d'azote d'origine animale par hectare de surface agricole utile, les dispositions suivantes sont recommandées :

1 - En vue de réduire la quantité d'azote provenant d'effluents d'élevage à épandre dans ces trois cantons, il est conseillé :

- de ne pas épandre des effluents d'élevage (ou leur compost) produits par des éleveurs n'exploitant pas d'îlots cultureux dans ces cantons ;
- d'inclure en priorité l'ensemble des îlots cultureux de l'exploitation situés hors cantons et à moins de 15 km du site du lieu de production des effluents dans les plans d'épandage des élevages soumis à déclaration ou à autorisation au titre de la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement ;
- de mettre en conformité les plans d'épandage des élevages soumis à déclaration ou à autorisation au titre de la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement avec ces deux dispositions à chaque changement majeur de leur plan d'épandage ;
- de sensibiliser les éleveurs à l'exportation des effluents d'élevage hors du canton, au raisonnement de l'alimentation des animaux, et à la réduction de la production d'azote.

2 - En vue de maintenir voire d'augmenter la surface pouvant recevoir des épandages, il est conseillé :

- de favoriser le maintien, voire l'augmentation des surfaces toujours en herbe en évitant le retournement et le boisement des pâtures ;
- de favoriser l'exploitation des îlots cultureux du canton par des exploitations dont le siège est situé dans ce même canton ;
- de promouvoir les techniques d'enfouissement par injection directe.

3 - En vue de mieux répartir les effluents d'élevage au sein du canton, les exploitants veilleront à remplacer tout ou partie de la fertilisation minérale par des effluents d'élevage.

4 - En vue de limiter les risques de pollution par les nitrates d'origine organique :

- seuls sont conseillés, dans ces trois cantons, les épandages de boues des stations d'épuration urbaines et industrielles qui y sont produites ;
- les boues d'épuration seront prioritairement épandues hors de ces trois cantons.

ANNEXE n° 4

Liste des zones d'actions renforcées de Picardie

Département de l'Aisne	Page
PPE d'Amifontaine	11
PPE d'Arcy Ste restitue	12
PPE de Beugneux	13
PPE de Bruyère et Montbérault	14
PPE d'Etreux	15
PPE de Pouilly sur Serre	16
PPE de Soize	17
PPE de Tupigny	18
PPE d'Hauteville	19
PPE de Leuilly sous Coucy	20
PPE de Viels Maisons	21
Département de l'Oise	
AAC d'Amy	22
PPE de Boursonne	23
AAC de Francastel	24
PPE de Parnes	25
PPE de St Crépin aux bois	26
AAC de St Just-en-Chaussée	27
PPE de Wavignies	28
AAC d'Auger St Vincent (2 captages AEP mais 1 seule ZAR)	29
PPE d'Hardivillers	31
PPE de Litz	32
PPE de Montlognon	33
Département de la Somme	
PPE de Brie	34
PPE de Voyennes	35

PPE = périmètre de protection éloigné du captage (au regard des pollutions accidentelles)

AAC = aire d'alimentation de captage (aire de protection du captage au regard des pollutions diffuses)

ANNEXE n° 5

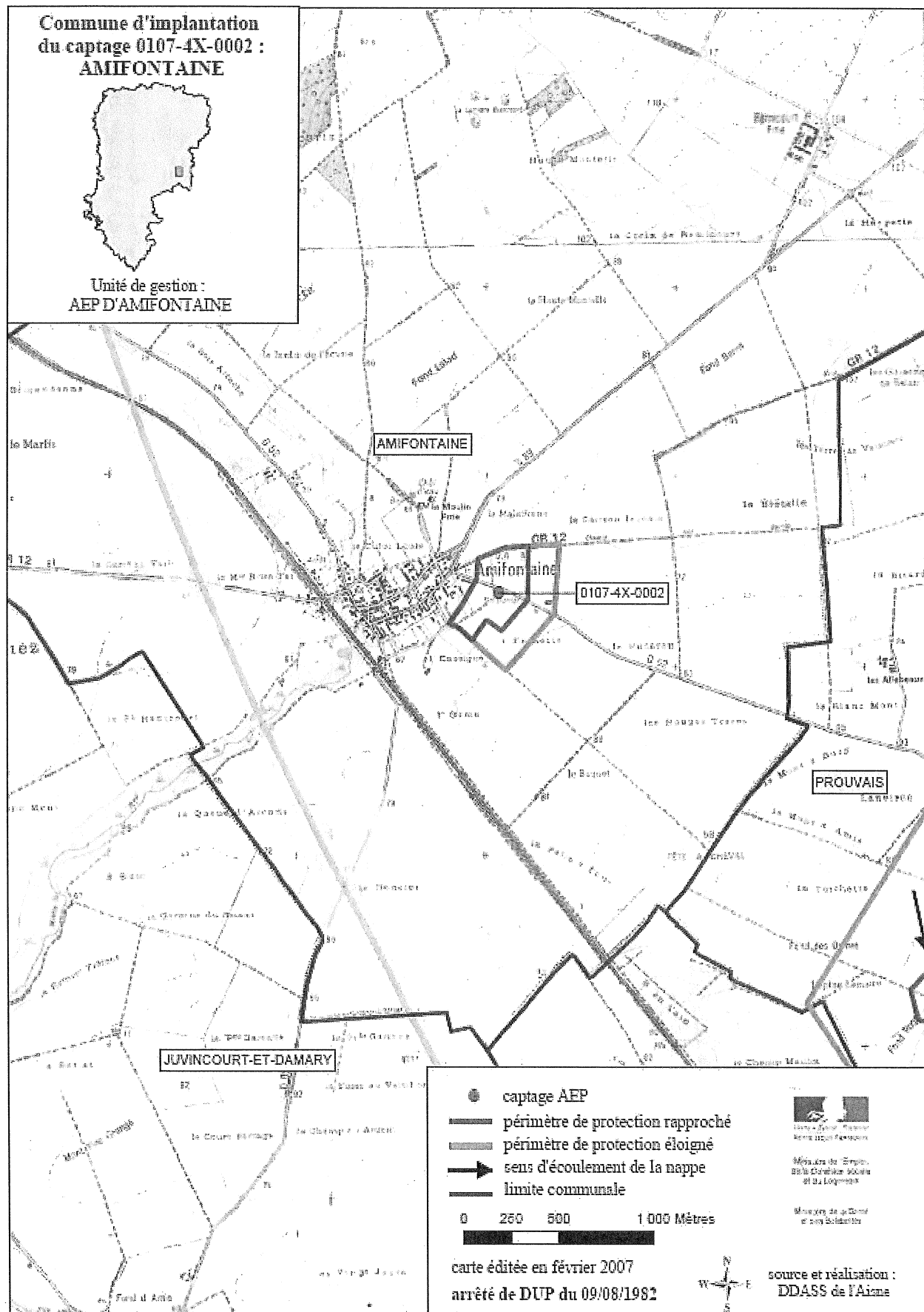
CARTOGRAPHIE DES ZONES D' ACTIONS RENFORCÉES

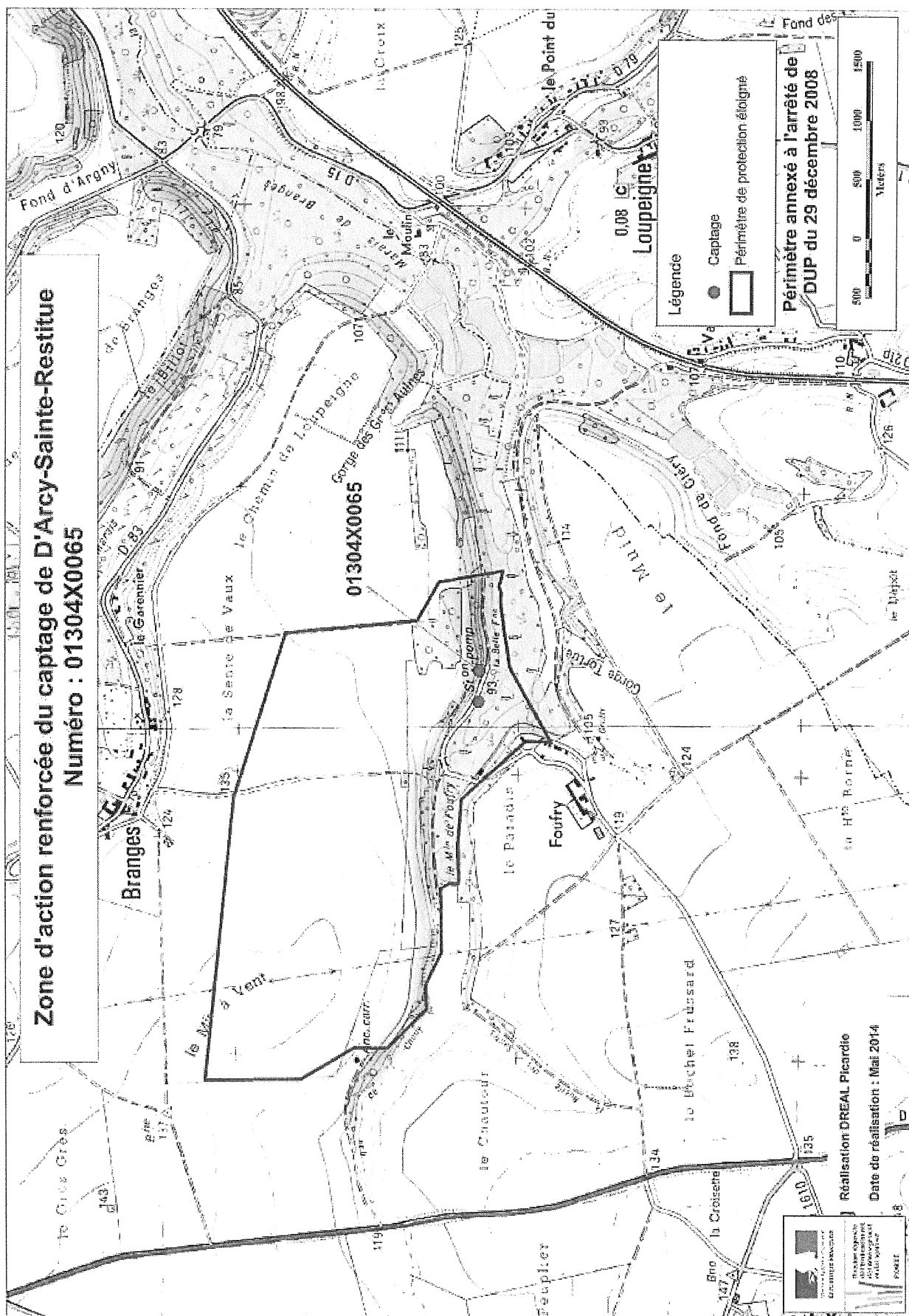
Délimitation pour chacune des ZAR

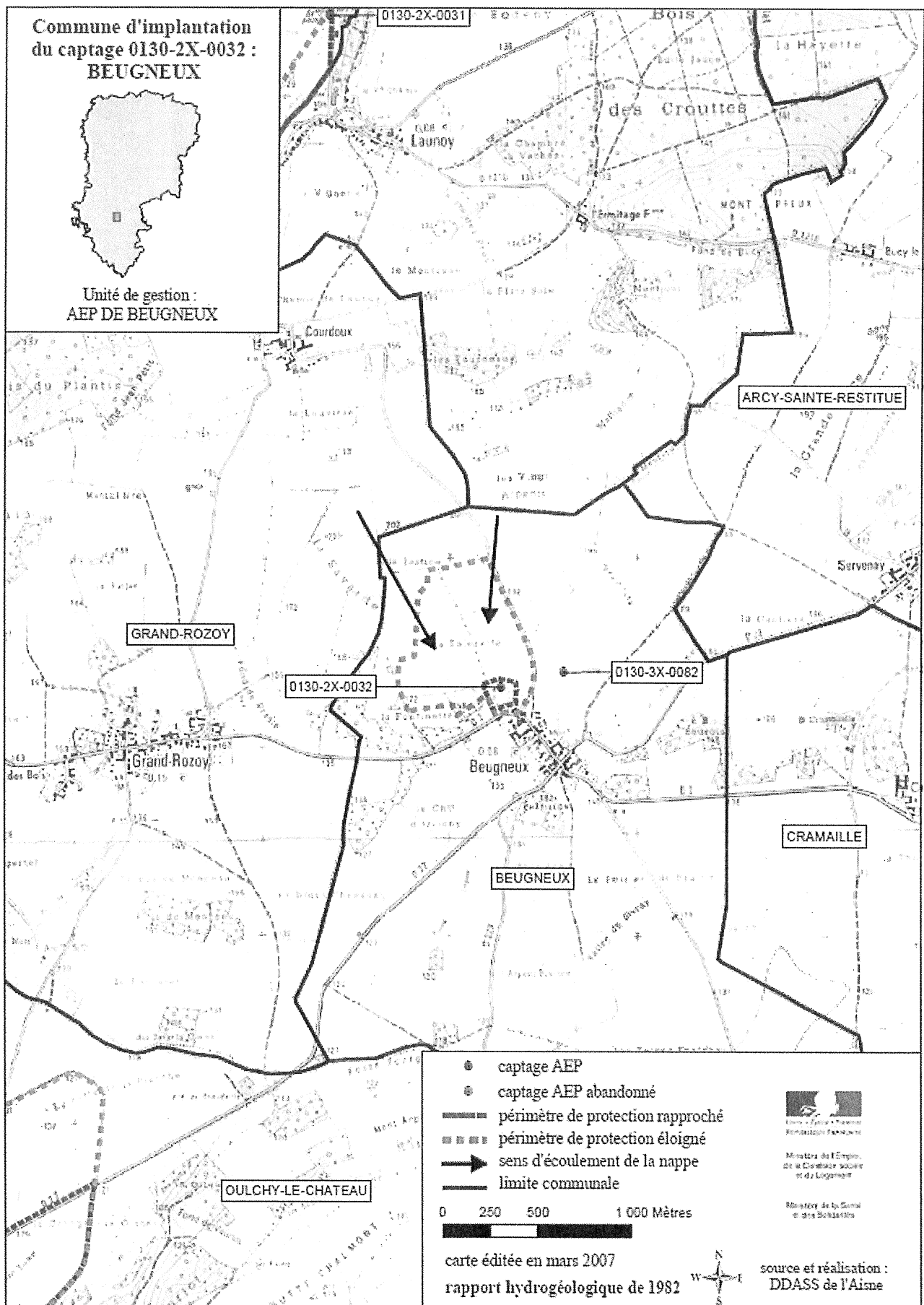
Commune d'implantation
du captage 0107-4X-0002 :
AMIFONTAINE

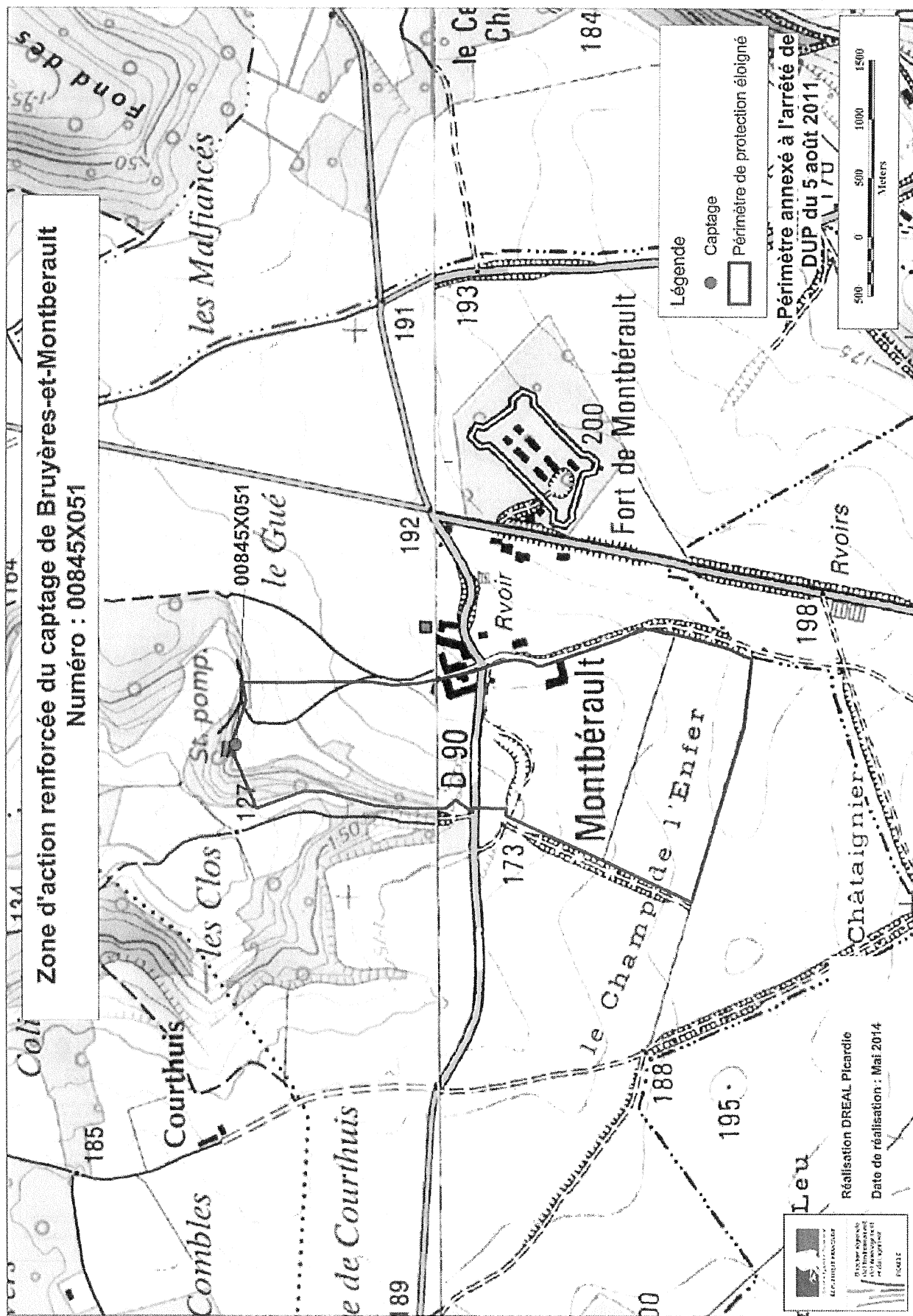


Unité de gestion :
AEP D'AMIFONTAINE

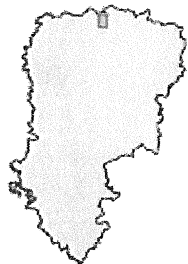




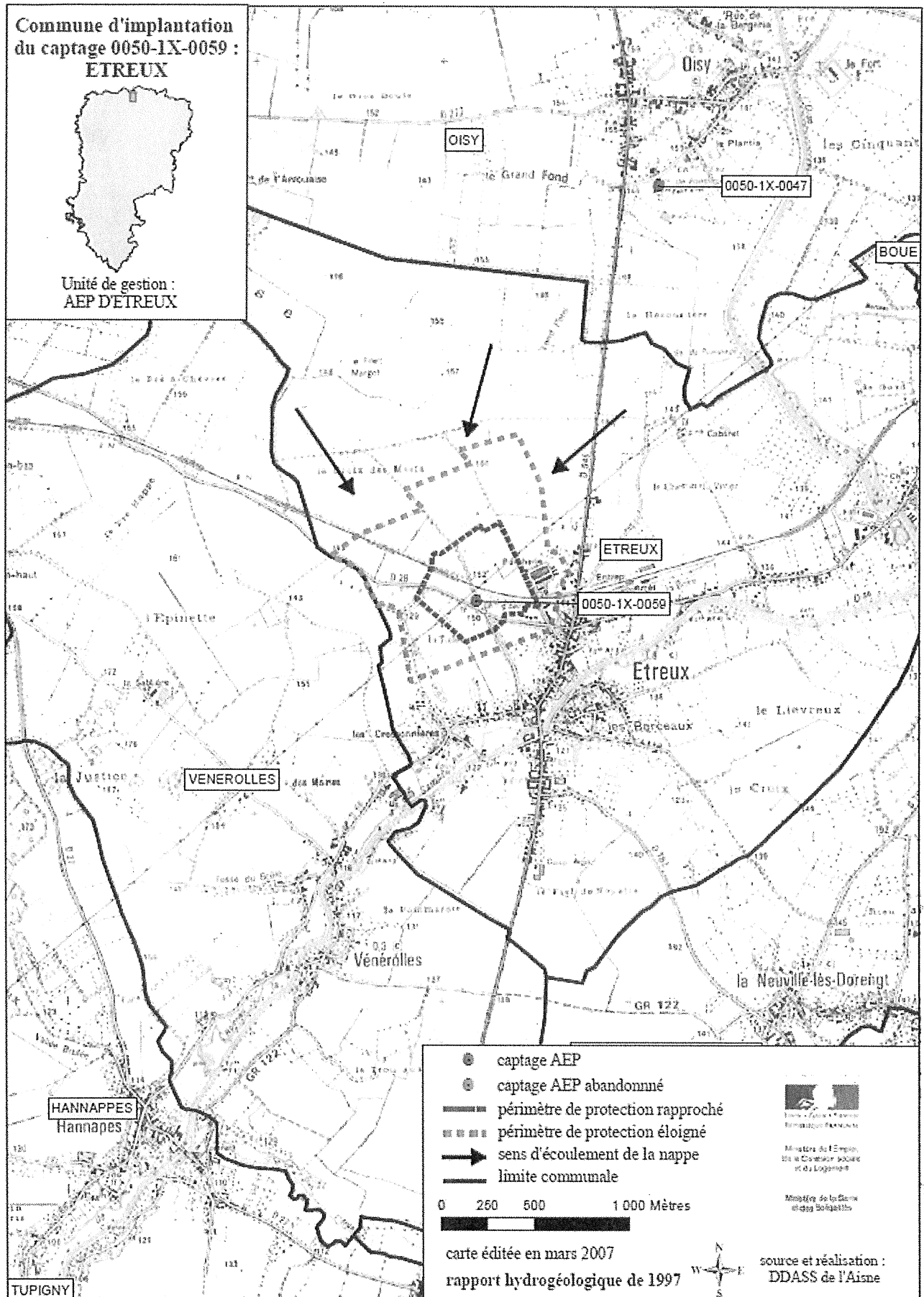




Commune d'implantation
du captage 0050-1X-0059 :
ETREUX



Unité de gestion :
AEP D'ETREUX



ASSIS-SUR-SERRE

CRECY-SUR-SERRE

0085-8X-0051

POUILLY-SUR-SERRE

CHALANDRY

- captage AEP
- captage AEP abandonné
- périmètre de protection rapproché
- périmètre de protection éloigné
- sens d'écoulement de la nappe
- limite communale

0 250 500 1 000 Mètres

carte éditée en mars 2007
rapport hydrogéologique de 1996

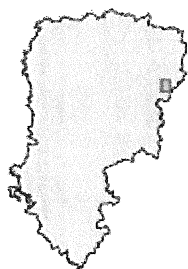


Ministère de l'Emploi,
des Ressources humaines
et du Logement

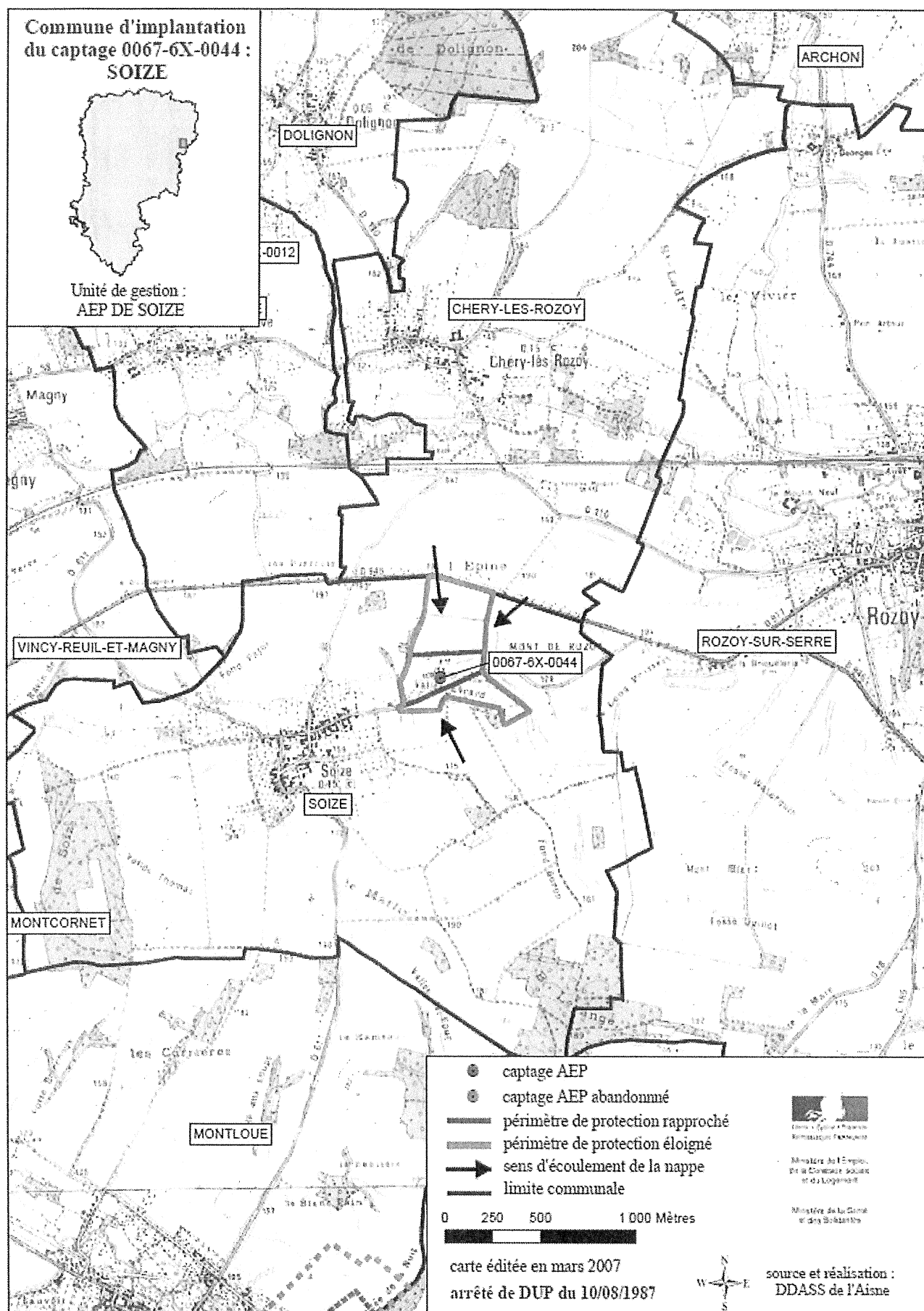
Ministère de la Santé
et des Services sociaux

source et réalisation :
DDASS de l'Aisne

Commune d'implantation
du captage 0067-6X-0044 :
SOIZE

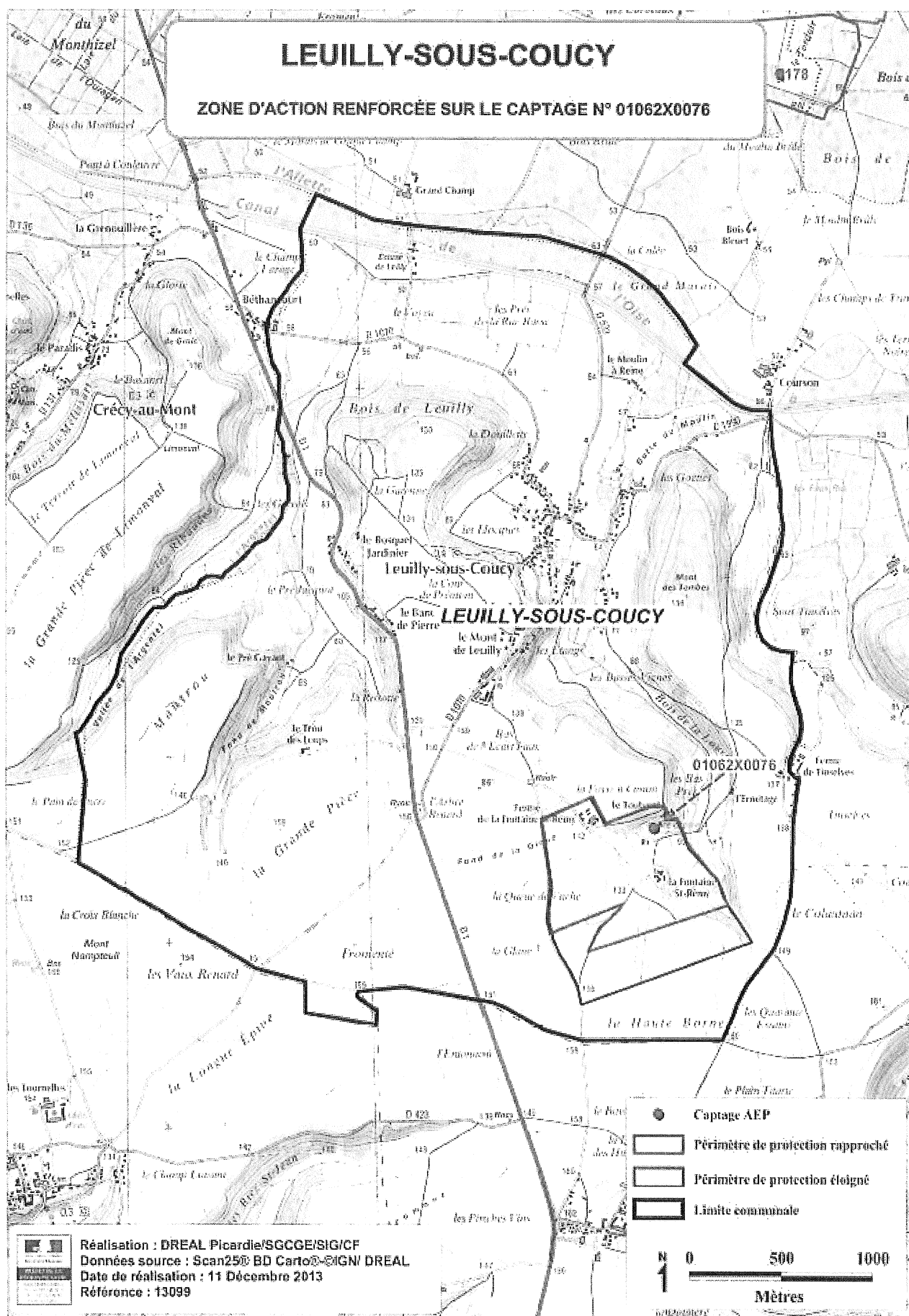


Unité de gestion :
AEP DE SOIZE



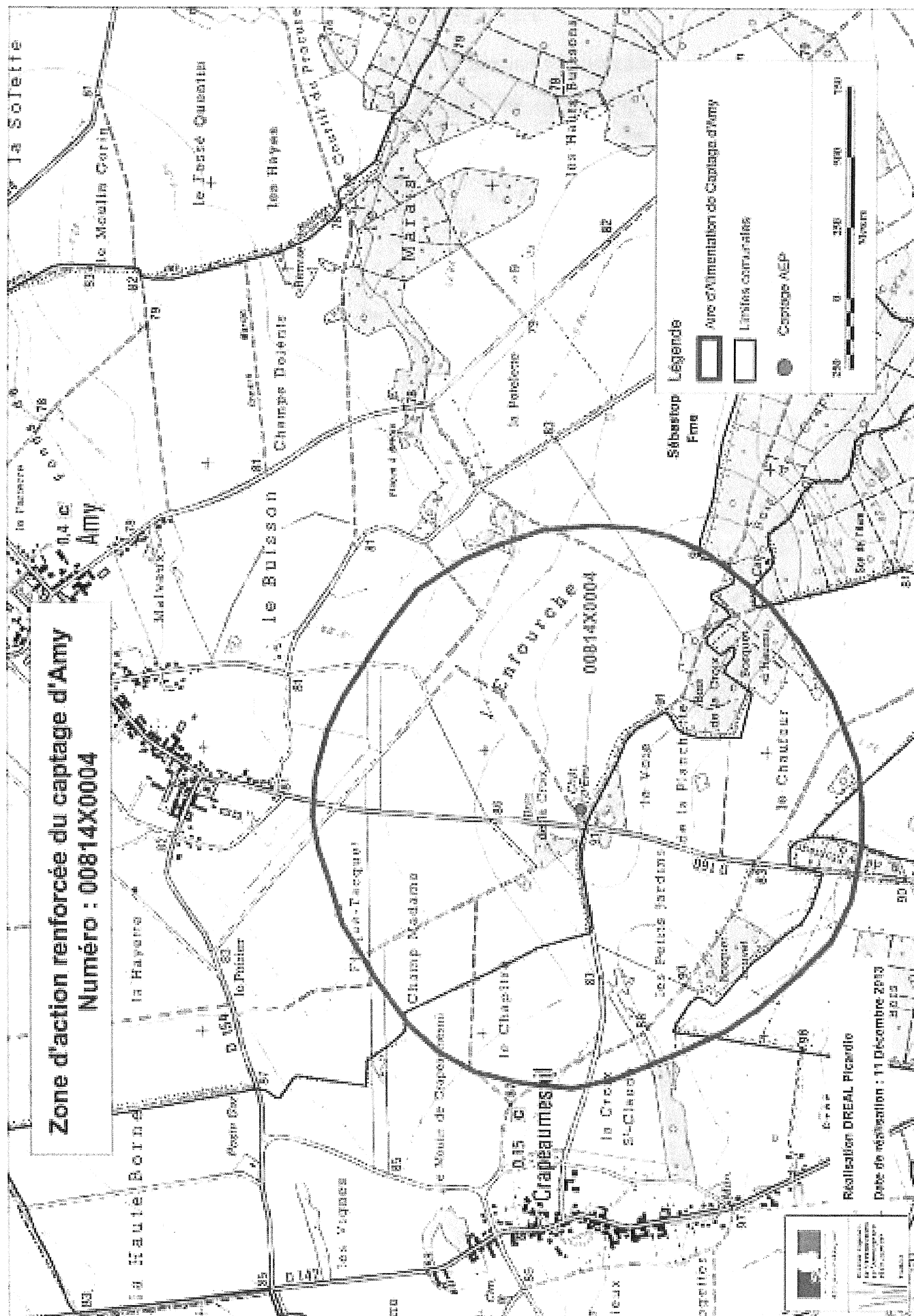
ZONE D'ACTION RENFORCÉE SUR LE CAPTAGE N° 00498X0024

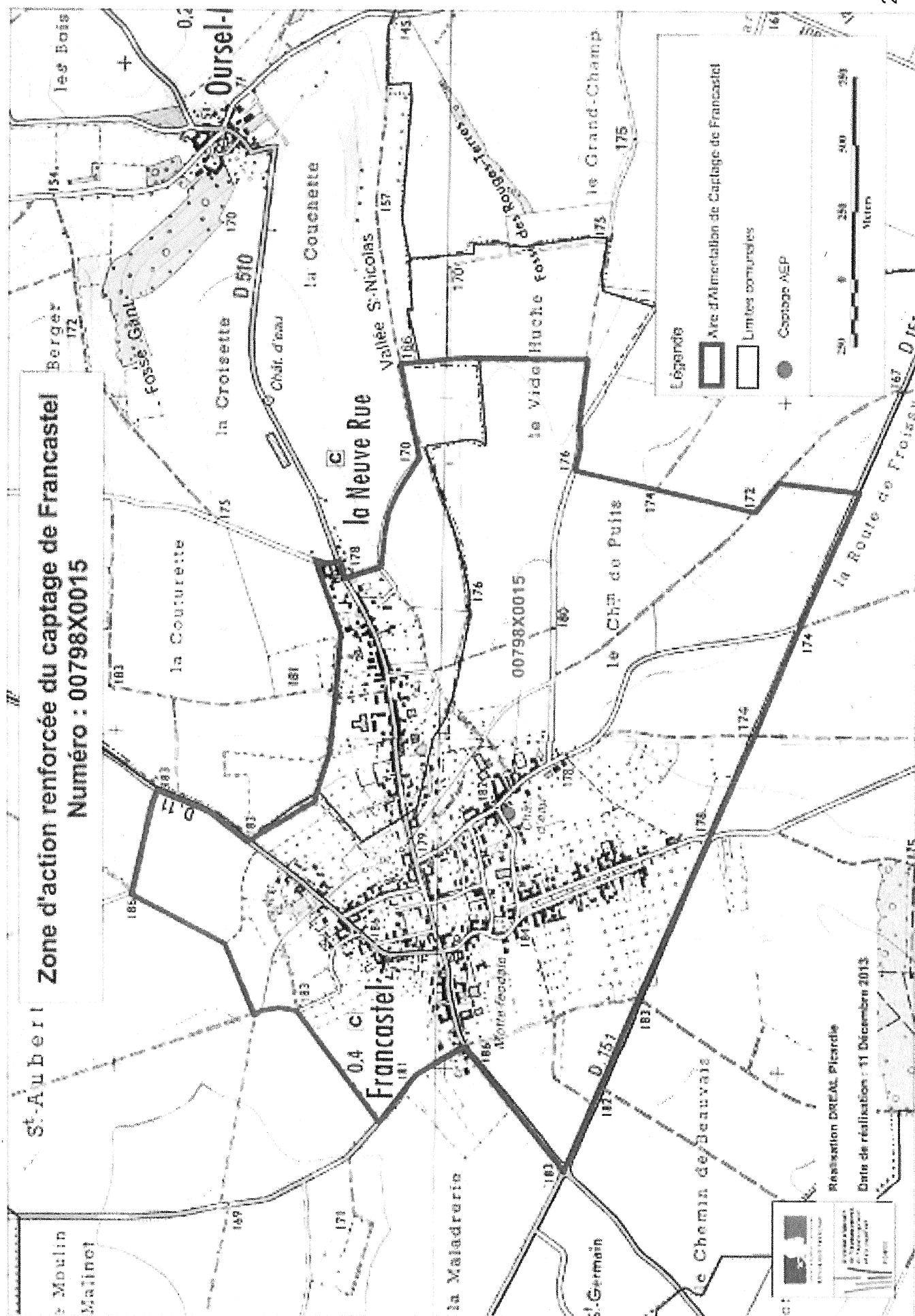


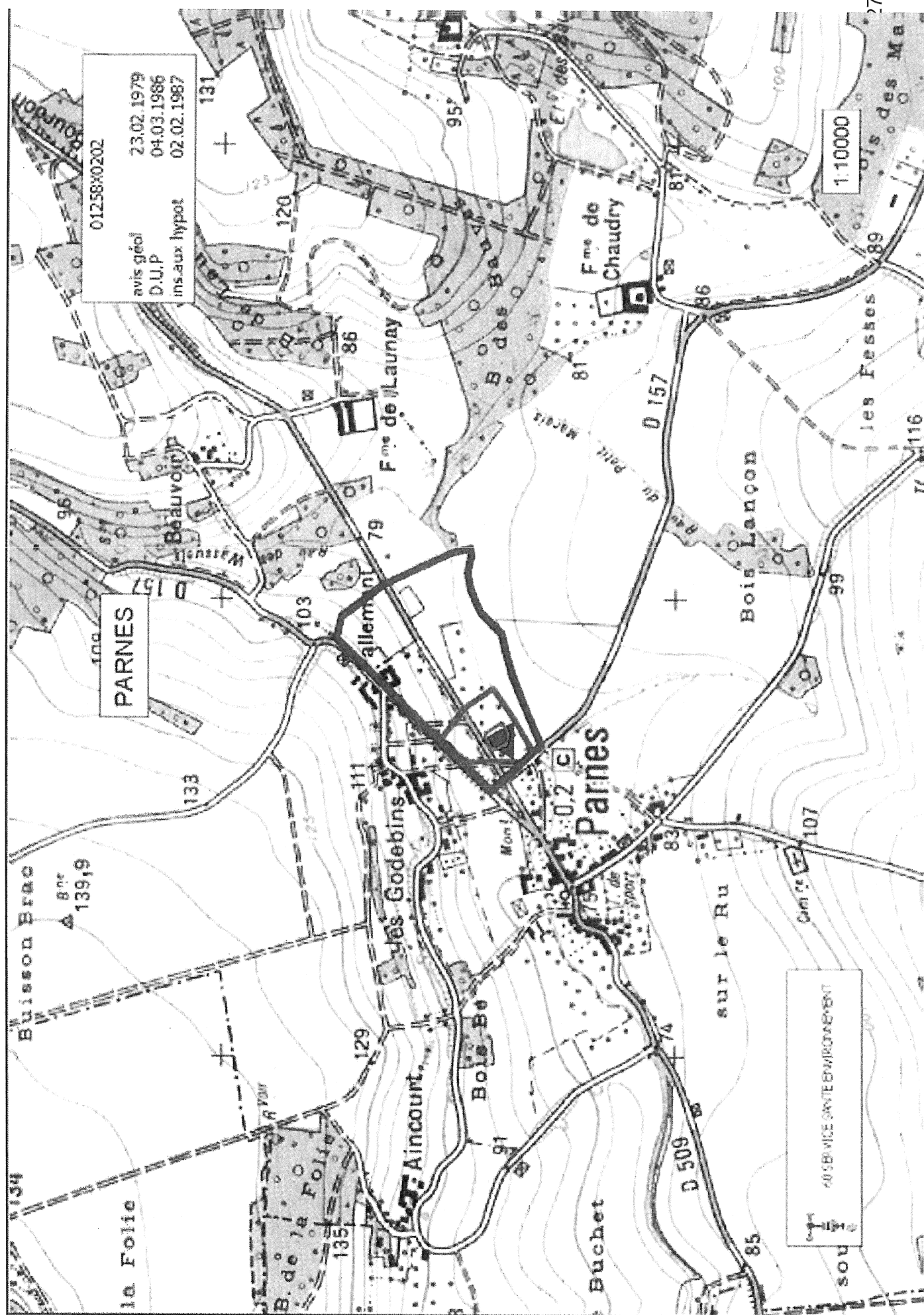


ZONE D'ACTION RENFORCÉE SUR LE CAPTAGE N° 01862X0061











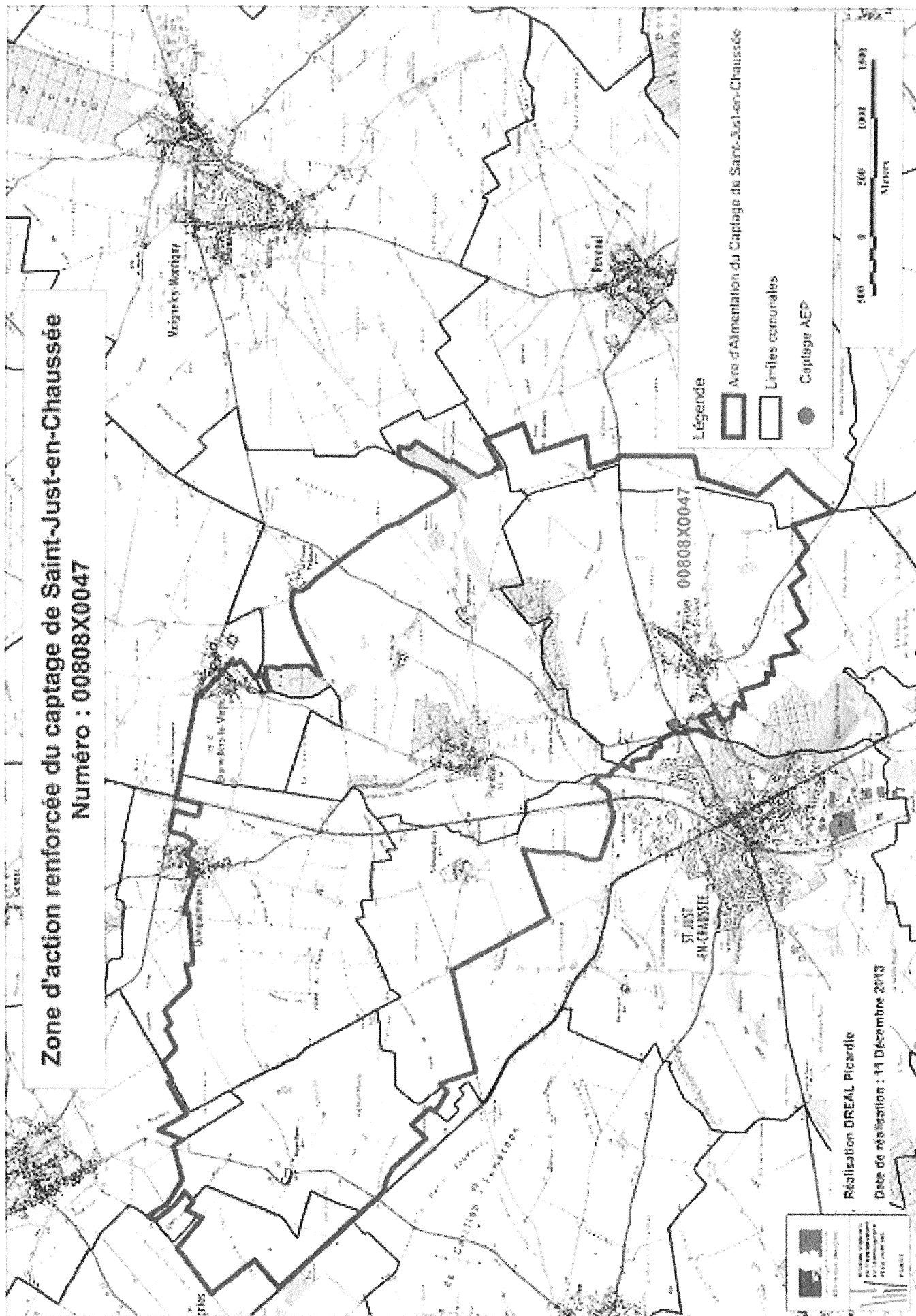
SAINT-CREPIN-AUX-BOIS

01052X0003
avis géol
D.U.P
ins aux hypot
01.05.1996
17.11.1999
—

AN SERVE DE SUITE ENVIRONNEMENT

1:25000

Zone d'action renforcée du captage de Saint-Just-en-Chaussée Numéro : 00808X0047



Réalisation DREAL Picardie
 Date de réalisation : 11 Décembre 2013



le N°30
C m

1:10000

0080740046
avis géol 12.02.1981
D.U.P. 09.03.1984
ins. aux hypot 21.05.1984

WAVIGNIES

D. 23 R.N. 144

le Moulin à Huile

Fond du Tilleux

Fond des Vignes

les Six Chemins

D. 74

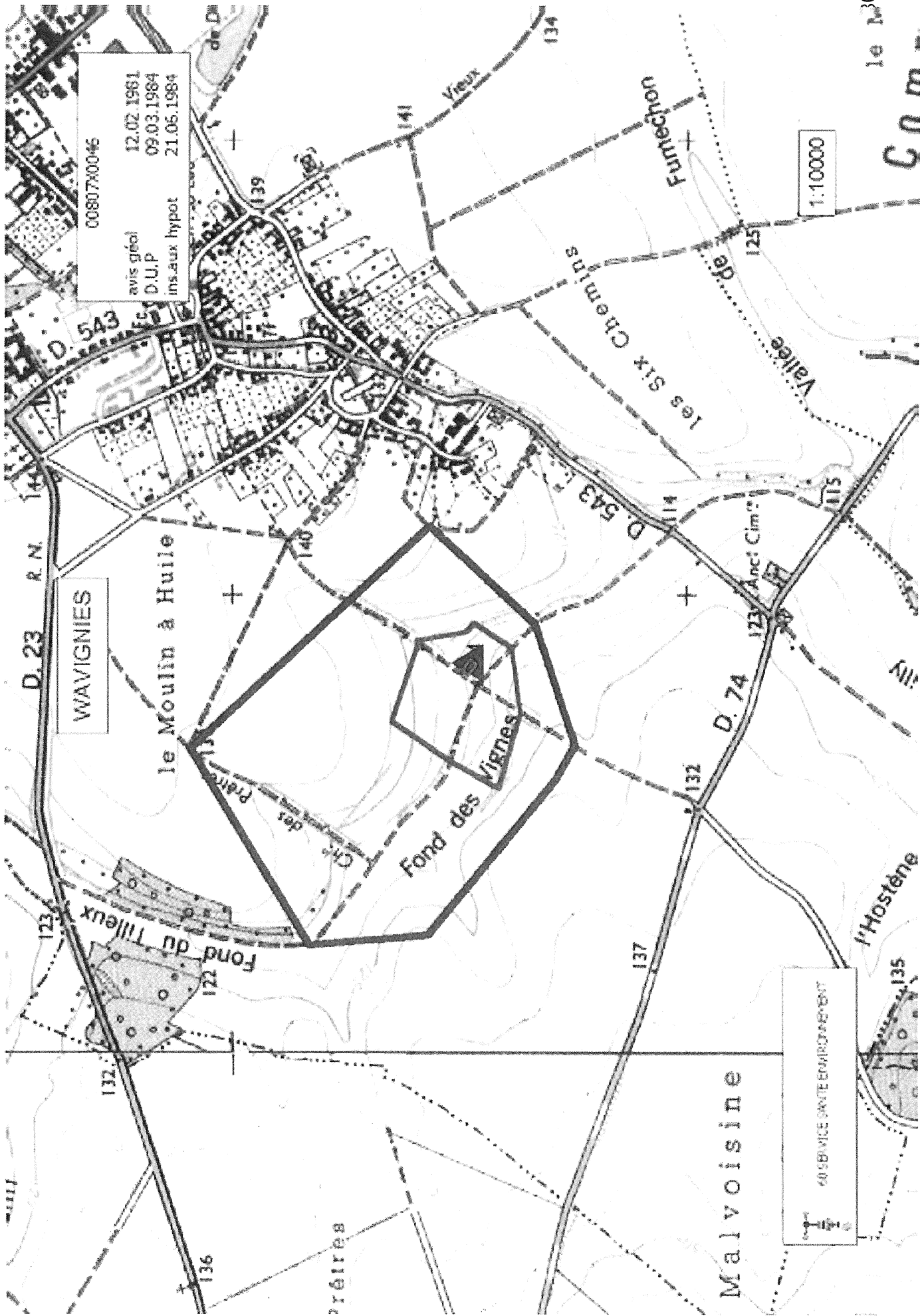
D. 543

Anc. Cim.

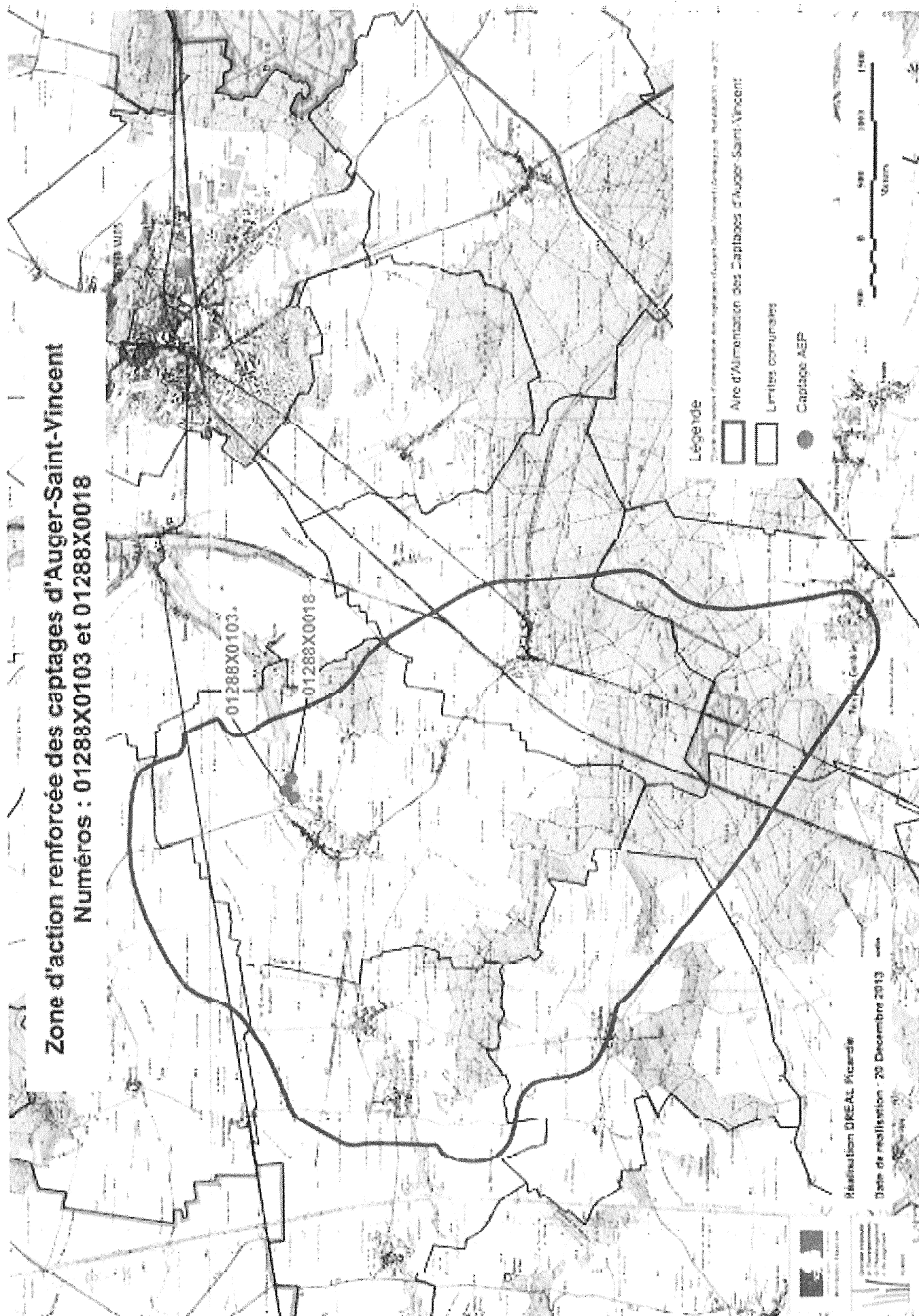
Malvoisine

l'Hostène

40 SERVICE SANTE ENVIRONNEMENT

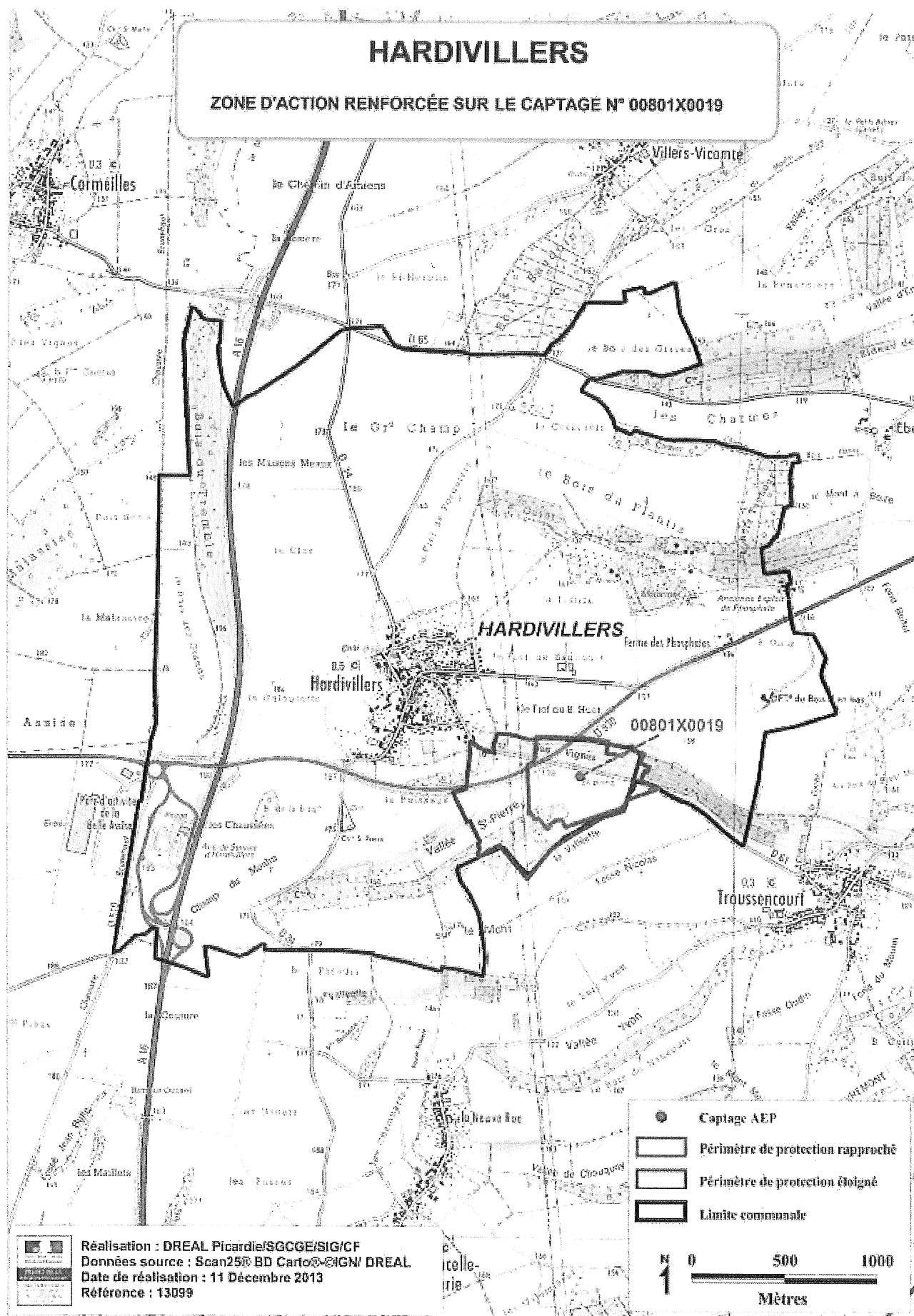


Zone d'action renforcée des captages d'Auger-Saint-Vincent **Numéros : 01288X0103 et 01288X0018**



HARDIVILLERS

ZONE D'ACTION RENFORCÉE SUR LE CAPTAGE N° 00801X0019



Réalisation : DREAL Picardie/SGCE/SIG/CF
Données source : Scan250 BD Cartho/IGN/ DREAL
Date de réalisation : 11 Décembre 2013
Référence : 13099

ZONE D'ACTION RENFORCÉE SUR LE CAPTAGE N° 01286X0084

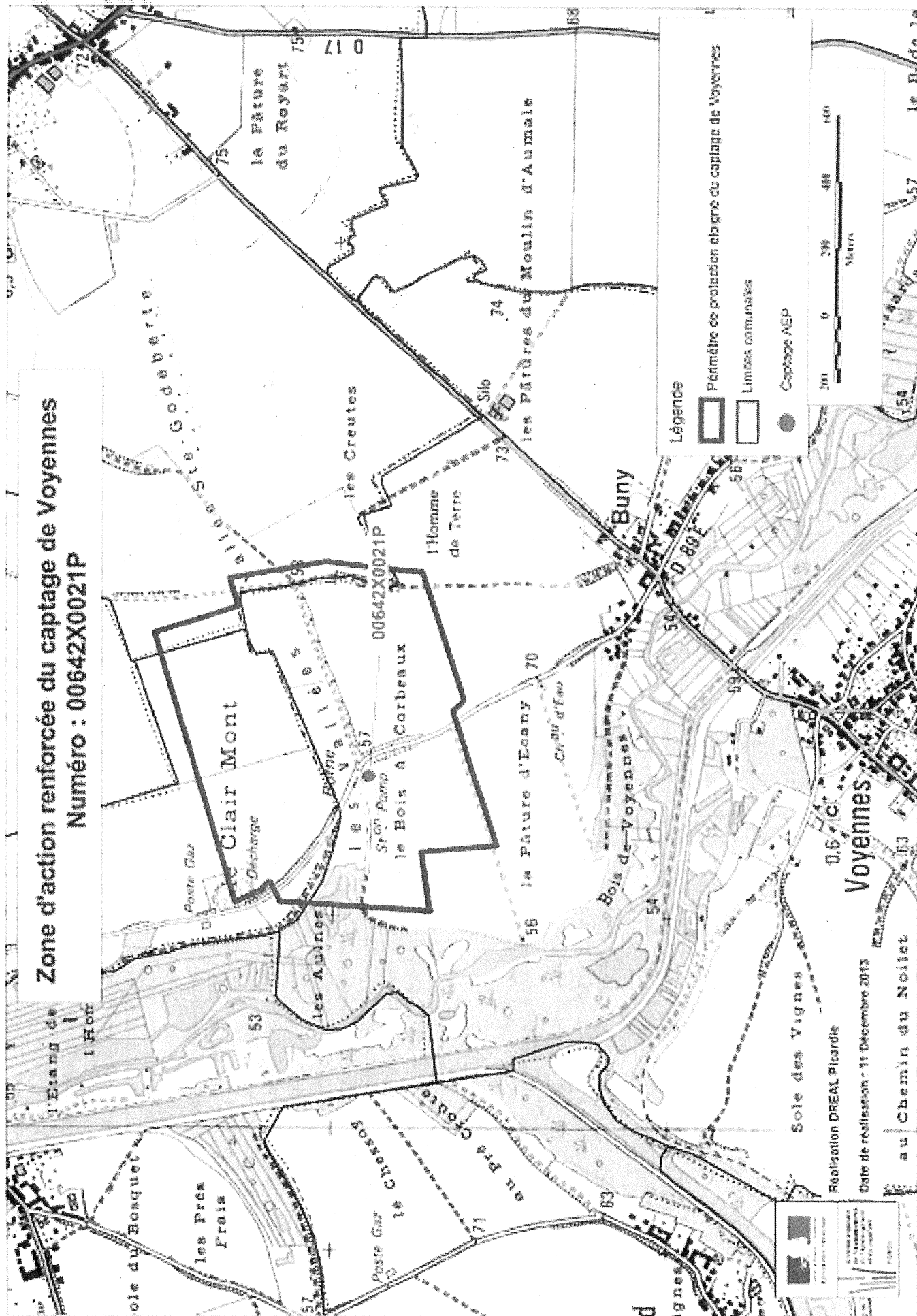


Numéro : 00485X0002F



Date de réalisation - 11 Décembre 2013

Numéro : 00642X0021P



ANNEXE n° 6

Indicateurs de suivi du programme régional d'actions

Indicateurs de pression

thème	Indicateur proposé	Source	Echelle	Fréquence de collecte	Observations (pertinence, faisabilité...)
Gestion de la fertilisation azotée	Dose moyenne d'azote minéral/ha par culture	Enquêtes pratiques culturales (2011 et 2016)	Région	Tous les 5 à 6 ans : - dernière enquête en 2011 ; - prochaine prévue en 2016.	Problèmes rencontrés : - échantillonnage - conditions climatiques de l'année
	Nombre d'apports d'azote minéral dose et date du 1er apport	2 populations étudiées : - sous population des parcelles ne recevant aucun apport organique ; - ensemble des parcelles.			
	Doses moyenne /ha d'azote organique par culture	Enquêtes pratiques culturales (2011 et 2016)	Région	Tous les 5 à 6 ans : - dernière enquête en 2011 ; - prochaine prévue en 2016.	Problèmes rencontrés : - échantillonnage ; - conditions climatiques de l'année
	Part des superficies concernées par des outils de pilotage de la fertilisation (soit utilisation d'un outil de calcul de la dose prévisionnelle d'azote et/ou d'un outil d'ajustement de la dose d'azote minéral en cours de campagne	Enquête Pratiques culturales	Région	Tous les 5 à 6 ans : - dernière enquête en 2011 ; - prochaine prévue en 2016.	Problèmes rencontrés : - échantillonnage ; - conditions climatiques de l'année
	Nombre d'exploitants ayant réalisé une analyse de terre (physico-chimique) sur leur exploitation. Part des superficies concernées par : - un reliquat azoté sortie hiver mesuré ; - une analyse d'herbe si exploitation d'élevage avec 100 % d'herbe.	Enquête Pratiques culturales Résultats des contrôles annuels par département	Région Département	Tous les 5 à 6 ans : - dernière enquête en 2011 ; - prochaine prévue en 2016. Bilan annuel des contrôles	Problèmes rencontrés : - échantillonnage ; - conditions climatiques de l'année Les contrôles concernent 1% à 2% des exploitations
	Nombre d'agriculteurs ayant suivi une formation au raisonnement de la fertilisation azotée	Organismes de formation continue professionnelle agricole Résultats des contrôles annuels	Région/ Département Département		Les contrôles concernent 1% à 2% des exploitations

Indicateurs de pression

thème	Indicateur proposé	Source	Echelle	Fréquence de collecte	Observations (pertinence, faisabilité...)
Couverture des sols pendant l'interculture	% de sols couverts pendant une interculture longue	Résultats des contrôles annuels par département ; Enquête pratiques culturales.	Département Région	Bilan annuel des contrôles Tous les 5 à 6 ans : - dernière enquête en 2011 ; - prochaine prévue en 2016.	Problèmes rencontrés : - échantillonnage ; - conditions climatiques de la campagne agricole
	Nombre de déclarations d'impossibilité de CIPAN et surfaces représentées	Nombre de déclarations reçues en DDT (M)	Département Région	annuelle	
	Type et % de couvert en interculture longue (CIPAN, cultures dérobées, repousses.....) selon la culture précédente et la culture suivante	Résultats des contrôles annuels par département. Enquête pratiques culturales et statistique agricole annuelle.	Département Région	Bilan annuel des contrôles	Problèmes rencontrés : - échantillonnage ; - conditions climatiques de la campagne agricole.
	Date de destruction du couvert végétal (CIPAN, cultures dérobées, repousses) en interculture longue	Résultats des contrôles annuels par département Enquête pratiques culturales.	Département Région	Bilan annuel des contrôles Tous les 5 à 6 ans : - dernière enquête en 2011 ; - prochaine prévue en 2016.	Les contrôles concernent 1% à 2% des exploitations A calculer par quinzaine à partir du 1er octobre
	% de surfaces récoltées après le 5 septembre	Résultats des contrôles annuels ; Enquête pratiques culturales.	Département Région	Tous les 5 à 6 ans : - dernière enquête en 2011 ; - prochaine prévue en 2016.	Mêmes remarques que précédemment
Contexte agricole (occupation des sols agricoles, successions culturales, cheptel, consommation annuelle en azote minéral)	- Effectifs animaux et quantité d'azote organique issue des effluents d'élevage	Recensement agricole, enquêtes « structures », statistique agricole annuelle		Tous les ans	
	- Autres effluents organiques utilisés dans la région (boues industrielles, boues de STEP.....)	SATEGE, MUAD, DREAL, Agences de l'eau, MISEN....		A définir	
	- Evolution des assolements : évolution des surfaces en céréales d'hiver, en cultures de printemps, en prairies permanentes et temporaires	Recensement agricole, enquêtes « structures », statistique agricole annuelle, registre parcellaire graphique (PAC)	Région	Tous les ans	
	- Consommation d'azote minéral à l'échelle régionale	Données UNIFA	Région	Tous les ans	

Indicateurs d'état

thème	Indicateur proposé	Source	Echelle	Fréquence de collecte	Observations (pertinence, faisabilité...)
Suivi de la qualité des eaux	Suivi de la teneur en nitrates des eaux brutes des captages d'alimentation en eau potable	Données ARS relatives au contrôle sanitaire de la ressource en eau destinée à la consommation humaine ; Données Agences de l'Eau dans le cadre du suivi des eaux superficielles (réseaux de mesure DCE)	Région	Tous les ans	Limite des données ARS : - les captages AEP ne sont pas forcément suivis en eaux brutes au moins une fois par an (faible débit, faibles population raccordée) ; - la qualité des captages AEP fermés n'est plus suivie.
	Suivi de la teneur en nitrates des eaux brutes sur les principales nappes de la région	Données ARS relatives au contrôle sanitaire de la ressource en eau destinée à la consommation humaine ; Données Agences de l'Eau dans le cadre du suivi des eaux superficielles (réseaux de mesure DCE)	Région	Tous les ans	
	Suivi de la teneur en nitrates des eaux superficielles sur les cours d'eau	Données Agences de l'Eau dans le cadre du suivi des eaux superficielles (réseaux de mesure DCE)	Région	Tous les ans	
	Suivi de la teneur en nitrates des eaux brutes des captages classés en ZAR	Données ARS relatives au contrôle sanitaire de la ressource en eau destinée à la consommation humaine Données Agences de l'Eau dans le cadre du suivi des eaux superficielles (réseaux de mesure DCE)	Région	Tous les ans (2 analyses/an)	

Indicateurs d'état

thème	Indicateur proposé	Source	Echelle	Fréquence de collecte	Observations (pertinence, faisabilité...)
Suivi de la qualité des eaux (suite et fin)	Evolution des taux de nitrates sur les captages suivis en zones vulnérables	Données ARS relatives au contrôle sanitaire de la ressource en eau destinée à la consommation humaine Données Agences de l'Eau dans le cadre du suivi des eaux superficielles (réseaux de mesure DCE)	Région	Tous les ans	
	Evolution des taux de nitrates dans les cours d'eau de la Zone vulnérable	Données Agences de l'Eau dans le cadre du suivi des eaux superficielles (réseaux de mesure DCE)	Région	Tous les ans	
	Pourcentage de dépassement de la norme de 50 mg/l des eaux brutes captées	Données ARS relatives au contrôle sanitaire de la ressource en eau destinée à la consommation humaine Données Agences de l'Eau dans le cadre du suivi des eaux superficielles (réseaux de mesure DCE)	Région	Tous les ans	
Eau potable	Suivi du nombre de captages abandonnés suite à une pollution par les nitrates	ARS	Région	Tous les ans	

